FISCALITE

VOIRIE

CHEMINEMENT DOUX

CIMETIERE

RESTAURATION SCOLAIRE

VIE DE LA COMMUNE

RECENSEMENT POPULATION 2019

JUILLET 2018

BULLETIN MUNICIPAL N°76

AUBIGNOSC

LE MOT DU MAIRE

JUILLET 2018

BULLETIN N° 76

Mesdames, Messieurs, Chers administrés,

Dans sa séance du 4 avril 2018, le conseil municipal a délibéré pour approuver les comptes administratif et de gestion de l'année 2017 et a voté le budget 2018, nous y reviendrons plus en détail dans ce bulletin.

Bien que nos marges de manœuvre soient de plus en plus restreintes, nous avons décidé de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale pour l'année 2018.

Il faut toutefois noter que notre excédent de fonctionnement 2017 (qui constitue notre capacité d'autofinancement) qui s'élève à 47 860 € est constitué à plus de 62 % par des ressources non pérennes provenant de la vente d'une coupe de bois à hauteur de 30 000 €.

Si nous ne voulons pas que la charge fiscale, qui pèse sur chacun d'entre nous, ne s'alourdisse considérablement et pour que notre commune puisse assumer son développement ainsi que l'entretien de son patrimoine et de ses installations (groupe scolaire, cantine, garderie, logement communaux, salle des fêtes, mairie, voirie, éclairage public…..) il est important de lui assurer des sources de revenus lisibles et stables et non dépendantes des dotations de l'état (*dotations qui contrairement à ce que l'on nous a dit, ne cessent de diminuer. Je ne prendrai qu'un seul exemple : la dotation globale de fonctionnement qui était de 20 800 € en 2017, sera de 17 300 € en 2018 [– 17 %]. Je vous rappelle qu'en 2014, celle-ci s'élevait à 43 923 € !!!! En 4 ans, nous avons perdu 60 % de notre DGF…)*

C'est ce que nous nous sommes décidés à faire dans le respect à la fois de l'environnement et des administrés au service de la commune, de la communauté de commune et de l'intérêt général.

Je vous souhaite une bonne lecture et de bonnes vacances.

René AVINENS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
BUDGET PRIMITIF 2018

Contexte général :

Cette note permet de présenter les grandes lignes directrices du budget 2018, les prévisions d'équilibre, les programmes d'investissement ainsi que la situation de la dette communale. Le budget primitif 2018 s'est inscrit dans le contexte suivant :

- ◊ Baisse des dotations
- ◊ Pas de hausse de la fiscalité
- ◊ Charges de fonctionnement accrues
- ◊ Encours de la dette : 0
- ◊

Il convient également de préciser qu'il est établi en reprenant les crédits du CCAS (budget dissous par délibération du 20 février 2018) et les crédits afférents aux compétences restituées par la CCJLVD (tant en dépenses qu'en recettes).

Le budget 2018 est construit avec reprise des résultats excédentaires de l'exercice 2017 du budget général et du budget du CCAS.

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Le montant du budget prévisionnel pour l'exercice 2018 connaît une augmentation globale de 38.24 % par rapport au budget 2017 en raison de la restitution des compétences des services scolaires et périscolaires par la communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance ; et dans une moindre mesure, la reprise des crédits inhérents au budget du CCAS. **Le budget de fonctionnement est équilibré pour un montant total de 622 361.31 €**

– Dépenses de fonctionnement

Les chapitres 011 et 012 connaissent une évolution significative due à la gestion de nouveaux services :

La commune est devenue « organisateur secondaire » dans le cadre des transports scolaires en collaboration avec la Région. Elle assure l'organisation administrative pour les communes d'Aubignosc et de Châteauneuf val saint Donat (regroupement pédagogique) ;

La commune gère, depuis le 1er janvier 2018, les services de restauration scolaire et de garderie périscolaire (fournitures, entretien, personnel)

Elle gère également depuis le 1er janvier 2018, l'école d'Aubignosc (fournitures, entretien, personnel)

De nouvelles dépenses se présentent, notamment l'achat des repas, les fournitures scolaires, la subvention à la coopérative scolaire.

* LES CHARGES GÉNÉRALES (chapitre 011) :

Les prévisions, d'un montant de 230 410 €, ont plus que doublé par rapport au budget 2017. Elles représentent 37,47 % des dépenses réelles totales.

RESTITUTIONS COMPETENCES	33.90%
"ex CCAS"	1,39 %
TRANSPORTS SCOLAIRES	19.96 %
CHARGES COMMUNALES	44.75 %

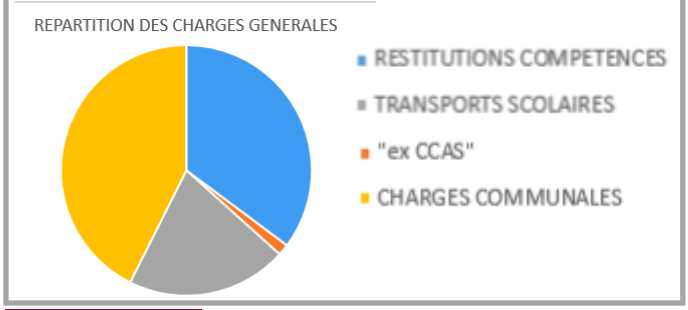

* LES CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012) :

Les prévisions portent désormais sur huit agents, la commune accueillant depuis le 1er janvier 2018 quatre agents supplémentaires, à temps non complet, intervenant dans le cadre des compétences restituées par l'intercommunalité. L'augmentation est de 44.80 %.

Les charges de personnel représentent 45,33 % des dépenses réelles totales.

REMUNERATION BRUTE	62%
CAISSES DE RETRAITES	13,63%
URSSAF	13,81%
MISES A DISPO	4%
COTIS.ORGANISMES	6,56%

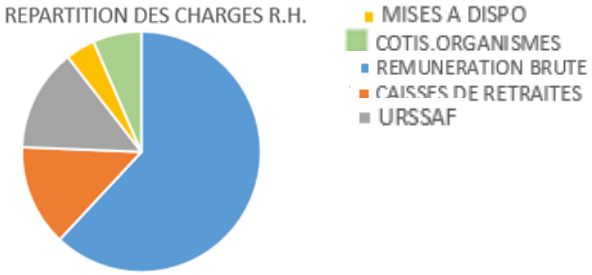

* AUTRES CHARGES :

L'enveloppe des subventions aux associations augmente pour tenir compte, notamment, de nouveaux crédits alloués désormais à la coopérative scolaire (1500 euros par classe).

Les charges financières sont exclusivement les intérêts des prêts relais contractés dans le cadre de l'opération « requalification des espaces publics/Aménagement de village » dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA.
Le capital est prévu en section d'investissement.

– Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 : Il s'agit principalement des produits des régies des services périscolaires (cantine et garderie) ; du remboursement par la commune du RPI (Regroupement pédagogique intercommunal), Châteauneuf Val Saint Donat, des frais de scolarité, des frais inhérents aux services péri-scolaires et des frais résultants du transport scolaire (au prorata du nombre d'enfants). Pour ce dernier, il est opportun de préciser que les trajets de la mi-journée ne sont pas subventionnés et représentent environ 830 € par enfant par an (*le transport est gratuit pour les familles*).

La redevance de fortage de la carrière communale résulte du nouveau contrat de fortage ; le produit 2018 s'élèvera à 38 000 € (base fixe annuelle de 24 000 € + solde N – 1).

Chapitre 73 : Les taux des impôts sur les ménages (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti) sont inchangés. Les bases ayant progressé, le produit des impôts locaux augmente globalement de 2.59 %. Principales ressources de la collectivité, les impôts sur les ménages représentent 29.50 % des recettes réelles de gestion.

Le montant de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes a triplé afin de neutraliser les charges restituées.

Chapitre 74 : La Dotation forfaitaire pour l'année 2018 diminue encore : 17 309 €. La commune bénéficiera cette année de la « dotation élu local » pour 2 972 €.

Chapitre 75 : le produit des revenus des immeubles (locations communales) est constant (63 000 €).

Le total des recettes réelles de gestion s'élève à 535 567 euros.

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

IMPÔTS LOCAUX	158000	29.50%
produits et redevances	136760	25.53%
REVENUS DES IMMEUBLES	63000	11.76%
attribution compensation CCJLVD	132000	24.65%
AUTRES PRODUITS	14835	4.64%
DOTATIONS DE L'ETAT	20972	3.92%
TAXES PYLONES	10000	1.87%
TOTAL RECETTES REELLES	535 567	100%

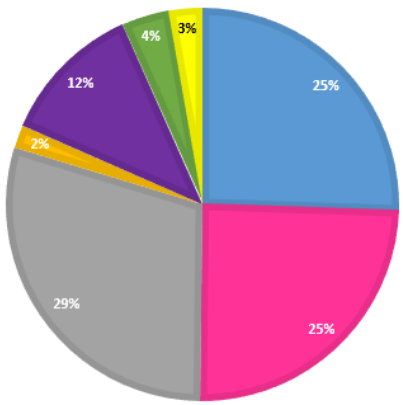

A ce montant, les opérations d'ordre seront ajoutées (neutralisation des amortissements) et les résultats excédentaires de 2017.

Cette année, exceptionnellement, le résultat excédentaire du CCAS sera repris au budget général : 2171.16 €

Résultat d'excédent reporté du budget principal : 81 923.15 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement progresse nettement en lien avec la maturité des projets élaborés ces dernières années et pour lesquels les financements sont désormais assurés :

Les dépenses : 838 244.98 € TOTAL

187	LOGICIELS MAIRIE	4 500,00			4 500,00
197	ACQUISITION DE MATERIELS	10 000,00			10 000,00
209	MISE EN CONFORMITE ACCE	53 600,00		3 400,00	57 000,00
212	AMENAGEMENT DU VILLAGE			53 063,00	53 063,00
213	AGRANDISSEMENT DU CIMET	71 000,00		24 937,00	95 937,00
217	AMENAGEMENT DE SECURITE			24 550,00	24 550,00
220	REFECTION EGLISE DU VILLA	22 000,00	5 000,00		27 000,00
221	MISE EN PLACE VIDEO PROT	80 000,00	30 000,00		110 000,00
223	AMENAGEMENT CHEMIN DU	3 300,00		1 700,00	5 000,00
224	PLAN LOCAL D'URBANISME (	16 500,00			16 500,00
225	PROGRAMME DE VOIRIE 201	80 000,00			80 000,00
226	ACQUISITION MATERIEL INF	11 400,00			11 400,00
227	SALLE INTERGENERATIONNE	202 200,00	9 391,00		211 591,00
228	ACQUISITION FAUCHEUSE D		19 000,00		19 000,00
229	RENOVATION BANQUET (MU		3 000,00		3 000,00
OPFI	Opérations financières	10 703,98		99 000,00	109 703,98
TOTAL		565 203,98	66 391,00	206 650,00	838 244,98
TOTAL	INVESTISSEMENT	565 203,98	66 391,00	206 650,00	838 244,98
TOTAL	DEPENSES	565 203,98	66 391,00	206 650,00	838 244,98

Les recettes :

212	AMENAGEMENT DU VILLAGE			71 532,00	71 532,00
213	AGRANDISSEMENT DU CIMET			63 748,00	63 748,00
217	AMENAGEMENT DE SECURITE			11 550,00	11 550,00
221	MISE EN PLACE VIDEO PROT		30 250,00		30 250,00
225	PROGRAMME DE VOIRIE 201	10 700,00	26 564,00		37 264,00
226	ACQUISITION MATERIEL INF		7 577,00		7 577,00
OPFI	Opérations financières	614 323,98	2 000,00		616 323,98
TOTAL		625 023,98	66 391,00	146 830,00	838 244,98
TOTAL	INVESTISSEMENT	625 023,98	66 391,00	146 830,00	838 244,98
TOTAL	RECETTES	625 023,98	66 391,00	146 830,00	838 244,98

NB : le rachat par la société H2P des emphytéotes des pavillons HLM a permis l'encaissement de 425 000 euros (opérations financières)

FISCALITE :

Les taux des impôts locaux pour 2018 :

Les taux des trois taxes sur les ménages ne sont pas augmentés :

TAXES	TAUX 2017	TAUX 2018
HABITATION	1.80 %	1.80 %
FONCIER BATI	18.34 %	18.34 %
FONCIER NON BATI	55.37 %	55.37 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 159 321 euros.

LES REALISATIONS EN IMAGES…

Le cheminement piétonnier du quartier de la Vicairie :

Mise en place de l'éclairage public

Les toilettes publiques :

Programme de voirie : Les travaux d'enrobé ont débuté Place de Flore

Les voies communales concernées sont :

- **Rue de la mairie en entier + la place de Flore**
- **La montée du château**
- **La placette des toilettes publiques**
- **Allée des platanes au Forest**
- **La promenade du Forest**
- **Le chemin des pins au Forest**

Le marché public 2018 a été attribué à l'entreprise EIFFAGE

Le programme de voirie se poursuivra en 2019 et, à terme, toutes les voies seront renovées.

Agrandissement du cimetière du Forest : le marché public sera lancé dès la rentrée. De nouvelles concessions seront créées. Les administrés intéressés peuvent faire des réservations. Les superficies et les éventuels nouveaux tarifs seront fixés par le conseil municipal en septembre.

SECURITE

CECI EST UN STOP !!!

Définition …. : Le panneau « **stop** » indique les intersections où les conducteurs doivent marquer un temps d'arrêt et céder le passage **A GAUCHE et A DROITE** aux usagers de la **route** rencontrée. **Merci de respecter les priorités et de ne pas stationner sur les voies.**

URBANISME

Toute construction est soumise à autorisation (sauf les éléments démontables et les constructions de moins de 5 m²). Il s'agit soit d'un permis de construire soit d'une déclaration préalable pour les travaux de moindre importance. Les clôtures (mur, grillage, portail etc.) doivent également faire l'objet d'une demande d'autorisation. Les murs pleins ne doivent pas excéder 1,60 m; les murets + grillage : 1.80 m. **N'hésitez pas à contacter la mairie, ou aller sur « service-public.gouv.fr ».** Le Plan local d'urbanisme de la commune est intégralement consultable sur le site web

CIVISME

Article R541-76 du Code de l'Environnement : Contraventions de 2ème classe : 150 euros

Ainsi qu'il est dit à l'article R. 632-1 du code pénal :

" Hors le cas prévu par l'article R. 635-8, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Est puni de la même peine le fait de déposer ou d'abandonner sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative compétente, notamment en matière de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

La commune réalisera le recensement de la population du 17 janvier au 16 février 2019

Deux agents recenseurs seront nécessaires.

Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie

Profit recherché : discrétion, rigueur et disponibilité

ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Le city stade, l'accès à l'Association « le temps des cerises » (propriété communale), le devant de la boulangerie, l'accès à la mairie ont été repensés pour permettre aux personnes à mobilité réduite de s'y rendre d'une manière moins contrainte.

La compétence « des services scolaires et périscolaires » a été restituée aux communes le 1er janvier 2018 par la communauté de communes Jabron Lure-Vançon-Durance. Le contrat transféré pour la fournitures des repas arrivant à son terme, un marché à procédure adaptée a été lancé.

La publication du marché à procédure adaptée a été faite sur la plateforme « marché on line », sur le site web communal ainsi que dans un Journal d'annonces légales ; le MAPA est établi sur la base de 8000 repas annuels et un contrat d'un an à compter du **03 septembre 2018** renouvelable deux fois.

Le marché a été attribué à la SARL « CHEZ MARC, boucherie centrale » domiciliée à PEYRUIS.

C'est donc cette société qui livrera les repas à la cantine d'AUBIGNOSC dès la rentrée. Elle a mis en place un suivi des menus proposés aux enfants sur son compte Facebook (boucherie centrale chez marc). Les menus sont également consultables sur le site internet de la commune.

Le pain sera livré tous les jours par la boulangerie PINAULT.

Le montant du repas demeure inchangé pour les parents : **4.10 € TTC.**

La permanence pour les inscriptions de la rentrée se tiendra le vendredi 31 août de **16h30 à 19h00.**

Les fiches d'inscriptions sont téléchargeables sur le site web communal ainsi que le détail des dates des permanences. Ce système fonctionnant parfaitement, il sera reconduit pour l'année scolaire 2018/2019.

SYDEVOM
www.sydevom04.fr

Maintenant, les petits emballages métalliques aussi se mettent au recyclage !

Désormais, les **dosettes de café** et **feuilles de papier alu**, **capsules** et **opercules** de **bouteilles** et de **canettes**, **plaquettes vides de médicaments et tubes en alu de sauces ou pommades pharmaceutiques** sont **désormais recyclables** et doivent rejoindre les **bacs jaunes de tri**, en vrac, vidés et écrasés.

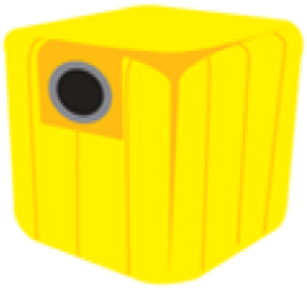

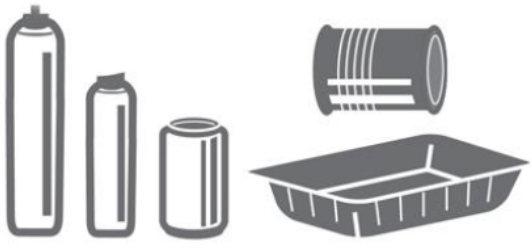

Pour toute information supplémentaire sur les déchets et les consignes de tri, rendez-vous sur www.sydevom04.fr ou contactez : sydevom-com@wanadoo.fr

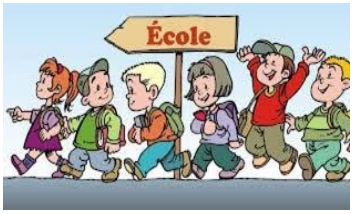

Le 14 mai dernier, les 16 élèves de CM1 ont participé à une journée de sensibilisation à la prévention routière, en compagnie de deux gendarmes.
Après avoir enfourché chacun un vélo et enfilé un casque sur la tête, les écoliers se sont entraînés sur un parcours dans lequel ils devaient respecter le code de la route et faire preuve de prudence et d'adresse. Ils ont poursuivi leur apprentissage par une partie théorique en salle de classe. A l'issue de ce travail, une élève a été sélectionnée pour participer à une rencontre départementale, initialement prévue le 13 juin et reportée au 19 septembre. **Souhaitons-lui bonne chance !**

Afin de parfaire leur parcours citoyen, tous les enfants de l'école d'Aubignosc sont allés à la rencontre des pompiers de Château-Arnoux, le 3 juillet. C'est avec beaucoup d'intérêt qu'ils ont découvert ce noble métier, créant même chez certains des vocations. Avec beaucoup de patience et de pédagogie, les pompiers leur ont expliqué les différents types de secours pour lesquels ils sont amenés à intervenir. Et comme ce métier nécessite une forme physique irréprochable, ils ont aussi mis en place un véritable parcours sportif que les enfants ont pu tester avec beaucoup d'entrain.

EXERCICE A L'ECOLE LE 12 MAI

L'association de gymnastique assure des cours dans le village depuis 1990. Cette année nous comptons 28 adhérents.

Nous avons décidé l'ouverture d'un troisième cours de gymnastique tonique ainsi qu'un cours de gym confort pour seniors et autres.

Notre objectif est simple créer du lien social maintenir la bonne forme des adultes seniors. Offrir un confort au travers d'exercices physiques réguliers, anticiper les risques de chutes et de blessures. Mais aussi de permettre aux seniors et à ceux qui ne peuvent pas faire les exercices de gymnastique de maintenir un bon équilibre général (mental et physique). Tout ceci dans la joie et la bonne humeur les 2 premiers cours sont gratuits, **nous vous invitons à venir nombreux nous rejoindre !!!!! Reprise des cours : le 10 septembre 2018**

ASSOCIATION **ALDUP**

Renseignements: renato.bia@orange.fr ou au 06.43.89.73.84
Bulletin d'inscription sur: www.aldup.fr

parrainé par:

CLUB DE L'AGE D'OR : Le 10 février 2018, le club a organisé un repas suivi d'un thé dansant pour les 40 ans du club. Cette journée s'est passée dans la bonne humeur et la convivialité. Je remercie toute mon équipe pour leur travail et bonne entente tout au long de cette journée. Pour les personnes qui aimeraient nous rejoindre le jeudi après-midi pour le loto ou les cartes ainsi que pour nos sorties, voici les coordonnées : Mme Josiane RICARD, 04 92 62 49 36 Carte à 15 € pour l'année

L'USCAP : Union Sportive Châteauneuf Aubignosc Peipin une saison pleine de promesse… pour la prochaine !

Encore 169 licenciés dans notre association

De 5 à 77 ans	138 joueurs/joueuses
9 équipes en compétition	22 dirigeants/dirigeantes
69 % d'enfant de 5 à 16 ans	9 éducateurs/éducatrices

Pré-débutants et débutants : 25 enfants de 5 à 8 ans ont foulé la pelouse tous les mercredis après -midi pour s'initier à la pratique du Football, encadrés par Théo, Tristan et Thomas. Ils ont pu participer à plusieurs plateaux où se rencontrent une dizaine d'équipes. Pas de résultat pour ces catégories mais de beaux moments de sport.

U11 (enfants de 9 et 10 ans) : 22 enfants dans ce groupe, encadrés par Nicolas, Séverine et Gaby. En compétition, nos jeunes ont pour la plupart découvert le jeu sur demi terrain avec 8 joueurs par équipes. Ils ont pu participer à 24 rencontres sur la saison, ce qui leur a permis d'évoluer et de progresser ensemble.

U13 (enfants de 10 à 12 ans) : 25 joueurs avec une présence, une solidarité et une implication extraordinaires. Nous avons donc inscrit 2 équipes en championnat, qui évoluent après la phase de brassage respectivement en poules de niveau Elite et Excellence. De très bons résultats toute la saison pour cette catégorie encadrée par Séverine et de grands événements : - La qualification en finale départementale du festival U13 - La participation à 4 tournois, finissant 4ème au Brusquet, 3ème à Sablet (84), 1er à Peipin et 1er à Ste Cécile Les Vignes (84)

U16 (enfants de 13 à 16 ans) : 24 licenciés pour la plus jeune catégorie jouant à onze sur le grand terrain, encadrée par Thierry. Pour la 2ème année consécutive, les U16 terminent en tête de leur championnat avant le dernier match, avec un goal-average exceptionnel de plus 58 buts, aucune défaite après les brassages. Ils arrivent à se hisser jusqu'à la demi-finale de la Coupe des Alpes.

Seniors (à partir de 17 ans) : Une saison compliquée avec des blessures et des absences, qui n'ont pas permis à cette équipe d'avoir un groupe régulier tous les dimanches. Toutefois, avec une solidarité et un collectif solide, nous finissons 9ème du championnat de District 2 (ancienne PHB)

Féminines (à partir de 15 ans et sans limite d'âge) : En entente cette saison avec l'équipe de VIVO 04 par manque d'effectif, les restent présentes et engagées pour leur club formateur. Pour la saison prochaine, l'équipe reprendrons sur son secteur et ses couleurs.

Tournoi de pentecôte : Les U13 soulèvent la grosse coupe ! Pour la 1ère fois, nos U13 gagnent la 6ème édition du tournoi de Pentecôte face à une belle équipe de Digne. La deuxième équipe fait également un joli parcours en finissant à la 10ème place. Les U11 se placent fièrement à la 4ème place. Félicitations les enfants vous nous avez régalé !!!

Nous sommes très fiers d'avoir organisé un tournoi d'une telle ampleur. 260 enfants et leurs familles sont venus découvrir le village, la zone d'activité et les commerces de notre commune. Nous remercions chaleureusement tous ceux qui ont participé à la grande réussite de cette manifestation. C'est plus de 40 bénévoles qui ont œuvré tour à tour à la mise en place, à la buvette, à la sandwicherie, aux crêpes, au terrain, à l'organisation, à la caisse, à la bonbonnière, à l'encadrement et autres : *Gaël, Christian, Carine, Valérie, Isabelle, Thierry G, Didier, Christel, Roxane, Paloma, Justine, Sabrina, Jo, Greg, Valentin, Dorian, Théo, Denis, JC, Tristan, Mattéo, Micka, Marc, Patrick, Jérémy, Thierry, Sébastien, David, Sophie, Nelson, Amandine, Nicolas, Gaby, Magali et Alain.*
De plus, nous avons eu la chance d'avoir parmi nous, une équipe d'arbitres officiels que nous saluons : Jean-Paul, Pierre, Christophe et Patrick. Cet événement n'aurait pas été possible sans eux !
La prochaine saison est déjà en marche avec la création d'une équipe U14 et une U19
Nous cherchons quelques nouveaux joueurs pour compléter les groupes existants, n'hésitez pas à prendre contact pour venir nous rejoindre. Nous sommes très actifs et visibles sur notre site **http://uscap.footeo.com/** **ou sur notre page Facebook @uscaPeipinFootball** **USCAP Contact : 06.73.38.73.15 -**

UTL : L'année scolaire est terminée, et l'UTL a tenu ses objectifs ; 38 disciplines différentes ont été proposées tout au long de l'année sous forme de cours, stages, conférences, évènements ponctuels comme la dictée de l'épiphanie. De nombreuses activités seront reconduites l'an prochain ; naturopathie, cuisine japonaise, yoga du rire… Cette année a été un peu chaotique, puisque après quelques mois un peu difficiles, nous avons finalement pu intégrer nos nouveaux locaux dans de bonnes conditions et avec l'aide de nombreux adhérents. Nous vous donnons rendez-vous le **mercredi 12 septembre** pour notre journée « portes ouvertes », vous pourrez échanger avec nos professeurs et découvrir les nouveautés de la rentrée.

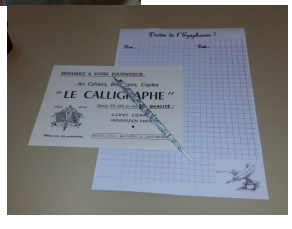

La vie de la communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance

Le mot du Président

Après quelques années difficiles, les comptes de la communauté de communes sous l'effet des mesures certes contraignantes mais efficaces, sont repassés au vert.

C'est ainsi que d'un déficit global (fonctionnement et investissement) de 97 000 euros, constaté en 2016, nous avons réalisé un excédent global de 153 000 euros en 2017. Cet excédent qui peut paraitre important ne représente en fait que 4.50 % du montant du budget général 2018 et nous laisse donc peu de capacité d'investissement.

Compte-tenu de cette situation, j'ai proposé au conseil communautaire de ne pas augmenter la fiscalité intercommunale ni la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2018. Le conseil dans sa séance du 05 avril 2018 a approuvé à l'unanimité cette proposition.

Il nous faut malgré tout rester très vigilant car de nouvelles menaces pèsent sur nos finances.

En effet, parmi les compétences que nous exerçons, il y a l'accueil de la petite enfance, qui est réalisé sur notre territoire par le biais de deux crèches associatives « Les Petits Loups de la Vallée » à Noyers-sur-Jabron, et « Lei Pitchouns » à Peipin.

Ces deux structures qui répondent à un besoins essentiels de nos populations et concourent de fait à l'attractivité de nos villages, se retrouvent suite à la suppression des emplois aidés dont elles bénéficiaient, en grande difficulté financière et se sont donc naturellement tournées vers la communauté de communes.

Leurs besoins de financement pour équilibrer leur budget ont quasiment doublé !!!

Pour l'année 2018, la communauté de communes sera en mesure de répondre à cette demande. Mais cet effort très significatif ne pourra certainement pas être pérennisé si nous ne nous procurons pas, par le biais du développement économique de notre territoire des ressources fiscales supplémentaires.

Nous avons rencontré à ma demande les responsables de la caisse d'allocations familiales, partenaire financier des crèches. Ceux-ci nous ont confirmé que l'ensemble des crèches étaient en situation financière plus que difficile, mais ne nous ont pas laissé espérer une plus grande implication de leur part.

Nous sommes convenus de nous revoir courant septembre pour refaire un point (à cette date, la politique de la caisse nationale d'allocations familiales vis-à-vis des crèches devrait être connue…).

J'ai également fait part de nos difficultés à Monsieur le Ministre chargé des relations avec le parlement, Monsieur Christophe CASTANER. Dans sa réponse, Monsieur le Ministre m'informe qu'il a saisi sa collègue en charge du dossier, et me propose une rencontre pour évoquer de vive voix nos problèmes.

Je me suis bien entendu empressé d'accepter cette proposition en l'invitant à Aubignosc à sa convenance.

Un autre sujet doit nous préoccuper à la communauté de communes, mais plus largement dans toute la région, il concerne l'élimination des ordures ménagères et le développement du tri sélectif qui n'est pas, loin s'en faut, à la hauteur des objectifs fixés par le P.R.P.G.D (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets).

Pour se mettre en conformité, notre communauté de communes qui produit actuellement 1500 tonnes d'ordures ménagères devrait passer à 1 000 tonnes en 2020 et à 750 tonnes en 2025.

Pour ce qui concerne le tri sélectif, il nous faudra augmenter notre tonnage de papiers et emballages triés et recyclés de 60 % et de 30 % pour le verre. Ceci est un impératif, notre capacité de mise en décharge arrivera bientôt à saturation si nous continuons ainsi.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'actuellement une tonne d'ordures ménagères mise en décharge coûte à chacun d'entre nous environ 230 euros et ce prix va continuer à croitre ne serait-ce que par l'augmentation de la T.G.A.P. (taxe générale sur les activités polluantes) qui est actuellement de 25 €/tonne et va passer à 65 €/tonne d'ici 2025 (le montant de cette taxe est fixé par l'Etat). En revanche, une tonne de produits triés (verre, emballage, papier, ne coute que 126 €.

Pour les irréductibles ... trier est donc une démarche qui non seulement vous fait économiser de l'argent mais est également un geste qui fait aussi énormément de bien à l'environnement.

A propos du tri, Je vous rappelle que désormais nous pouvons déposer tous les petits emballages métalliques (Alu) et qu'à compter du mois d'avril 2019, nous pourrons y apporter TOUS LES EMBALLAGES. Une campagne d'information organisée par le SYDEVOM (Syndicat Mixte départementale d'élimination et de valorisation des déchets) vous apportera toutes les informations nécessaires en temps utiles.

Face à ce vaste défi que pose l'accumulation des déchets, notre communauté de communes a engagé une réflexion sur les moyens de réduire notre tonnage de mise en décharge, mais également le coût de notre collecte, l'empreinte carbone générée par l'exercice de la compétence (nombre de tournées, nombre de points d'apports volontaire) et par contre coup sur l'augmentation conséquente de notre tri sélectif.

Pour arriver à ces résultats, nous aurons besoin en premier lieu de vous tous et de votre participation active, j'allais dire militante. Nous envisageons à l'horizon 2020/2021 de réorganiser totalement notre système de collecte des ordures ménagères en passant de la collecte en bacs à la collecte en colonnes aériennes. Ainsi modifier les points d'apport volontaires en ajoutant systématiquement les colonnes de tri sélectifs à côté de celles dédiées aux ordures ménagères.

Nous espérons également pouvoir mettre en place au plus tôt la redevance incitative pour les ménages et la taxe spéciale pour les professionnels qui ne disposent pas de leur filière d'élimination des déchets professionnels et qui produisent plus de 1100 litres hebdomadaires.

Nous avons visité une communauté de communes dans la Drôme (Communauté de Communes du DIOIS) qui a mis en place ces mesures.

Leur tonnage d'ordures ménagères mis en décharge est passé de 4000 tonnes en 2010 à 2600 tonnes en 2018. Leur tonnage de tri sélectif a mécaniquement augmenté dans les mêmes proportions que celui des ordures ménagères a baissé.

S'ils l'ont fait, nous pouvons le faire !

Pour l'instant, nous en sommes au stade du projet et comme tous projets celui-ci pour se réaliser a besoin de trouver des financements. Nous avons en conséquence déposé un dossier dans le cadre de fonds européens LEADER, ainsi qu'auprès de la région.

Notre dossier a reçu un avis favorable du comité de sélection, au titre des actions innovantes en matière du traitement des déchets et du respect de l'environnement.

Nous pouvons compter sur une subvention d'environ 105 000 euros sur un montant de dépenses estimé à 255 000 euros. Il nous faudra donc trouver d'autres sources de financement notamment par le biais de la DETR ou des « CRET » régionaux afin que si possible, le reste à charge pour la communauté de communes n'excède pas 20 à 25 % du projet et qui pourrait s'auto financer grâce à la baisse du coût de la collecte, de la baisse du tonnage mis en décharge et de l'augmentation du tri.

Il faudra aussi que tous nous modifions nos comportements afin de diminuer nos ordures ménagères et d'augmenter nos gestes de tri si nous voulons remporter la bataille des déchets, qui sinon finiront par nous submerger.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement citoyen.

Le Président : René AVINENS
Vice-président du SYDEVOM

COMPTEURS LINKY—DERNIERES INFORMATIONS :

Le déploiement de ces compteurs est prévu sur la commune à partir du 4ème trimestre 2018

Deux situations :

- Si le compteur est posé en limite de propriété = changement automatique (sans prise de rendez-vous nécessaire).
- Ancienne maison et compteur à l'intérieur de la propriété (en général de la maison) = pour procéder au changement du compteur, l'autorisation du propriétaire est obligatoire.

  En cas d'opposition : les relevés de compteurs seront payants, idem pour le remplacement en cas de panne de l'ancien compteur par un nouveau compteur linky.

NB : la commune n'étant pas propriétaire des compteurs (compétence transférée au SDE 04), elle n'a aucun moyen légal de s'opposer à ces installations.

Directeur de la publication : René AVINENS

Rédaction : René Avinens, Isabelle Ailhaud, Associations + Ecole
Mise en page : Isabelle Ailhaud
Photographies : JM DELMAERE, M. FAURE, P.CESARINI, I.AILHAUD, N.LATIL
Impression : Imprimerie Nouvelle – SISTERON
*Nous contacter = courriel : **mairie.aubignosc@wanadoo.fr***
*Tél. 04 92 62 41 94— **www.aubignosc04.fr***